

Avis CHSCT Poitiers 6 mai 2020

Le 6 mai s'est tenu le premier CHSCT depuis la période de confinement (le dernier ayant eu lieu le 27/02). Nous n'avons donc jamais été associé.e.s à un PCA ou tout autre avis. NB: aucun CT non plus.

Le CHSCT du 6/5 était un CHSCT d'information par rapport à un PRA qui est en train d'être mis en place par une commission ad-hoc composée des directeurs de composantes, membres de la CR et de la CFVU (la composition n'est pas très claire).

Un PRAP (en présentiel) est en cours. Tous cela sans nous (CHSCT), qui serons informés lors d'un prochain CHSCT prévu le 25 Juin.

Pour rappel, nous sommes en zone rouge, la présidence laisse l'université en PCA la semaine du 11/5. Pour rappel également, l'Université Paris 13 a changé de nom, elle s'appelle Université Sorbonne Paris Nord (pour comprendre la suite).

Voici les deux textes votés à l'unanimité (2 CGT/SUD, 2 FSU, 2 SNPTES, 2 UNSA, 1 FO) lors de ce CHSCT du 6/5, textes présentés par la CGT/SUD et la FSU:

Avis 1:

"Le CHSCT de l'Université Sorbonne Paris Nord donne un avis négatif à tout examen en présentiel avant la période estivale pour tout examen non national."

Avis 2:

"Le CHSCT de l'Université Sorbonne Paris Nord, réuni ce mercredi 06 mai 2020 en visioconférence, se prononce pour les jours à venir, tant que la situation sanitaire le justifiera et au moins jusqu'à sa prochaine séance, pour les mesures suivantes :

- Maintien du travail à distance dès que possible et souhaité par les agents.
- Maintien de la fermeture de l'établissement aux usagers, en application des décisions ministérielles et de celle de la Présidence.
- Recensement des personnels qui se trouvent dans l'incapacité matérielle ou fonctionnelle de travailler à distance et que cette inactivité professionnelle place en situation de RPS.

- Du fait de l'absence de médecin de prévention à Paris 13, demande que le MESRI prévoie et organise la mise à disposition de médecins de prévention détachés d'autres ministères (ministère de l'Intérieur, ministère des Armées...) ou au minimum d'un médecin référent pour chaque cellule de crise, par exemple au travers des agences régionales de santé (ARS).

Il demande au président du CHSCT d'organiser une nouvelle réunion d'ici à la mi-juin au plus tard.

Il demande également au président de convoquer une réunion du Comité Technique dans les plus brefs délais pour étudier les conditions concrètes de travail de l'ensemble du personnel dans la situation de crise sanitaire que nous traversons."